

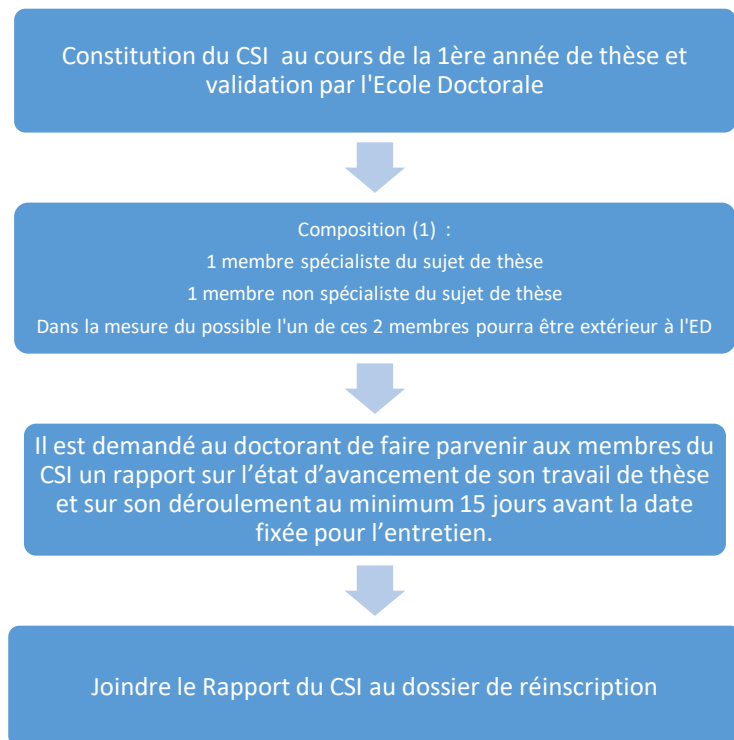
Procédure Comité de suivi individuel (CSI)

Article 13 - Arrêté du 26 août 2022 - art. 11

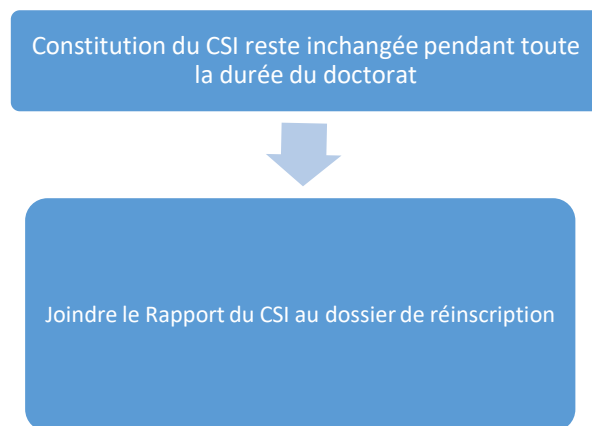
Un comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation. Le comité de suivi individuel du doctorant assure un accompagnement de ce dernier pendant toute la durée du doctorat. Il se réunit obligatoirement avant l'inscription en deuxième année et ensuite avant chaque nouvelle inscription jusqu'à la fin du doctorat.

Procédure selon votre situation :

Procédure du doctorant en 1^{ère} année



Procédure du doctorant à partir de la 2^{ème} année



Déroulement :

Présentation de l'avancement des travaux, des activités attenantes (formations communications, publications...) et discussion entre le ou la doctorante et les membres du comité CSI.

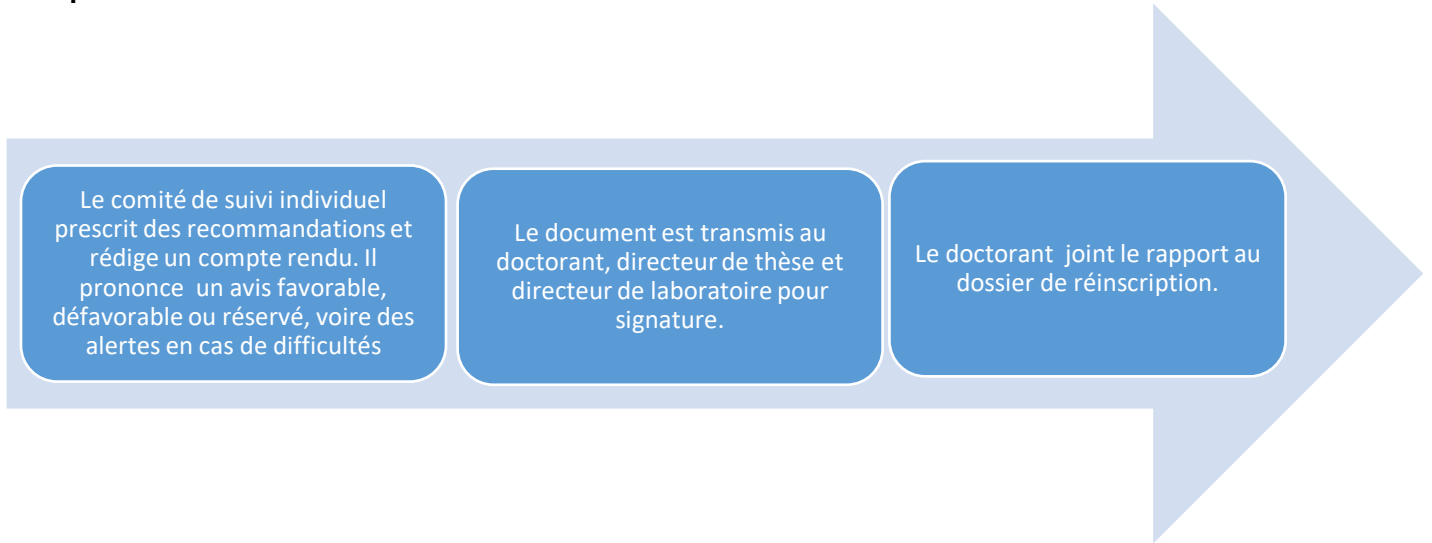
La direction de la thèse peut être présente mais ne doit en aucun cas prendre la parole ou participer aux échanges.

Entretien avec le ou la doctorante sans la direction de thèse

Entretien avec la direction de thèse sans le ou la doctorante

Procédure Comité de suivi individuel (CSI)

Compte rendu du CSI :



En cas de difficulté, le comité de suivi individuel du doctorant alerte l'école doctorale, qui prend toute mesure nécessaire relative à la situation du doctorant et au déroulement de son doctorat.

Dès que l'école doctorale prend connaissance d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes, elle procède à un signalement à la cellule d'écoute de l'établissement contre les discriminations et les violences sexuelles.

(1) Règlement intérieur de l'ED :

Le Comité de suivi individuel est constitué de deux membres : un enseignant-chercheur ou chercheur spécialiste du domaine d'étude du doctorant, et un enseignant-chercheur ou chercheur non spécialiste du domaine d'étude du doctorant. Dans la mesure du possible, l'un des deux devra être extérieur à l'ED ou l'établissement. En cas de désaccord, un troisième membre sera désigné par la direction de l'École doctorale.